

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 110

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Plateforme Accueil Diagnostic Coordination Linguistique" : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et Scop Adrep

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par SCOP ADREP.

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement socio-professionnel sont des personnes sans emploi depuis plus d'un an mais pour lesquels une formation par exemple est nécessaire pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite SCOP.

Dans ce contexte, l'Organisme SCOP ADREP propose l'action « **Plateforme Accueil Diagnostic Coordination Linguistique** » sur les territoires des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille en direction de 250 bénéficiaires du RSA

Cette action est menée en partenariat avec la MPT Kleber qui intervient en prestation externe sous la forme de mise à disposition de formateurs linguistiques.

Elle s'adresse à un public dont les difficultés linguistiques et sociales nécessitent un diagnostic spécifique afin d'élaborer des étapes de parcours linguistiques cohérentes, en lien avec leur projet d'insertion.

L'objectif de cette action consiste à diagnostiquer, pour ce public le besoin en matière d'apprentissage linguistique. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur la détermination du niveau linguistique et sur la prise en compte des problématiques sociales, familiales et professionnelles dans une perspective globale d'accès à l'emploi ou d'intégration dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

L'action se déroule en 2 temps sur 2 demi-journées :

- **1^{er} accueil** : après un temps d'information collective ayant pour vocation de donner des informations et d'assurer la mise en confiance du public, des tests linguistiques sont proposés suivis d'un entretien individuel afin de repérer et d'analyser les parcours des participants;
- **2^{ème} accueil** : il consiste à restituer le diagnostic posé suite au 1^{er} accueil et à entreprendre une proposition de parcours

Une 2^{ème} étape de diagnostic est possible pour un certain nombre de personnes à l'issue du parcours de formation afin de réaliser une évaluation des acquis et éventuellement préconiser une suite de parcours adaptée.

Les éléments du bilan 2015 attestent que 369 diagnostics ont été réalisés répartis comme suit :

- 243 diagnostics sur prescription des référents sociaux dont 224 sur le territoire des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements et 19 sur les autres territoires ;
- 41 diagnostics pré-DAIE ;
- 41 diagnostics de Pôle Emploi ;
- 44 diagnostics en fin d'étape de parcours d'une formation linguistique.

Concernant les préconisations à l'issue du diagnostic (soit 309 préconisations) :

- 175 ont concerné des actions linguistiques financées par le Département des Bouches-du-Rhône;
- 13 ont concerné des actions de remise à niveau (API) ;
- 48 ont été effectuées sur des actions linguistiques de droit commun (ETAPS, Centres Sociaux..) ;
- 24 ont concerné des actions d'insertion sociale financées par le Département des Bouches-du-Rhône ;
- 23 ont ciblé des actions socioprofessionnelles ;
- 3 ont été entreprises sur l'action « Parcours en Communication Interculturelle », préalablement à une formation linguistique ;
- 6 ont été effectués sur des actions diverses du territoire ;
- 7 personnes ont réalisé le diagnostic qui n'a pas abouti à la définition d'un projet ;
- 10 personnes n'ont pas achevé le parcours.

Concernant les 60 personnes ayant bénéficié d'un diagnostic ne donnant pas lieu à une préconisation de la part de la plateforme :

- 19 personnes, résidant dans les arrondissements hors 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements (essentiellement des personnes inscrites depuis plusieurs années sur des actions linguistiques menées par les centres sociaux) ont pu bénéficier d'une évaluation linguistique et intégrer, pour 70 % d'entre elles des formations linguistiques davantage structurantes, afin de leur permettre d'avancer au sein de leur parcours d'insertion ;
- la plateforme a déterminé le niveau linguistique de 41 bénéficiaires inscrits en pré-suivi accompagnement à l'emploi afin de vérifier leur compatibilité avec les exigences du dispositif accompagnement à l'emploi ou avec le projet d'une formation qualifiante et diplômante :
 - 17 n'étaient pas en mesure d'intégrer un accompagnement à l'emploi ;
 - 24 ont eu leur projet de formation validé.

Sur les 284 évaluations initiales, il convient de souligner que 42 personnes ont été orientées sur des dispositifs hors linguistique pour 2 raisons majeures :

- une formation linguistique n'était pas pertinente et opportune dans le cadre de leur projet d'insertion ;
- une action préalable à l'apprentissage s'avérait nécessaire.

Le bilan intermédiaire 2016 porte sur 5 mois d'action, (la convention 2016 avait été établie sur une durée de 7 mois dans l'attente d'un projet de marché qui est différé à mai 2017).

Il atteste que 137 diagnostics ont été réalisés dont :

- 111 à la suite d'une prescription par les référents sociaux ;
- 15 suite à une formation linguistique ;

- 11 par les conseillers de Pôle Emploi.

Concernant les 126 préconisations établies hors prescriptions Pôle Emploi :

- 71 concernent les actions linguistiques financées par le Département des Bouches-du-Rhône ;
- 2 ciblent une remise à niveau ;
- 21 sont orientées sur des actions linguistiques de droit commun ;
- 11 concernent des actions d'insertion sociale ;
- 12 ciblent des actions d'insertion socioprofessionnelle ;
- 4 personnes ont réalisé le diagnostic sans définition d'une étape de parcours ;
- 5 personnes n'ont pas achevé l'action ;

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'action pour 9 mois soit du 1^{er} août 2016 au 30 avril 2017, la collectivité étudiant la faisabilité d'un marché public concernant les actions linguistiques à destination des allocataires du RSA.

PROPOSITIONS

Il vous est proposé d'accorder à l'organisme SCOP ADREP une subvention d'un montant de 32.000,00€ pour le financement de l'action décrite dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période prévisionnelle	Territoire PI	Public	Montant de l'aide du Département Cofinancement Montant de l'aide précédente	Références du dossier : - N° DI - N° BA - Réunion CTD - Projet
SCOP ADREP Le Bel Ormeau, bât H 373, avenue Jean Paul Coste BP10536 13091 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 02 <u>Président</u> :Monsieur Michel FAURE	Plateforme accueil Diagnostic Coordination, Linguistique Du 01/08/2016 au 30/04/2017	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements de Marseille	250 BRSA socle	32.000,00 € <u>Cofinancement</u> : aucun <u>Montant de la subvention précédente</u> : 30.000,00 € pour 230 BRSA du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 juillet 2016	2016.6/68 PAS DE GSU 01/07/2016 Renouvellement de la convention 2016

Le budget prévisionnel de l'action a été ramené de 54.281.73 € à 32.000,00 €, en lien avec la durée de la convention qui passe de 12 mois à 9 mois d'exécution et une diminution des objectifs de diagnostics.

Il permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 19.386,00 €, soit 0.54 ETP de formateur référent et 0.10 ETP de secrétariat et 0.04 ETP d'encadrement ;
- 7.500,00 € de prestation externe correspondant à des postes de formateur mis à disposition de la structure partenaire ;
- 5.114,00 € de frais de fonctionnement correspondant à des frais directs liés à l'action (locaux, téléphone...) ainsi qu'à des frais de siège.

L'action est financée intégralement par la subvention du Département.

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget départemental 2016, sur le chapitre 017 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16016	1007143	Actions de Redynamisation	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	32.000,00€

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL